

LISTE CONSTRUIRE DEMAIN ENSEMBLE

Assurer le développement harmonieux de Pompignac pour préserver notre « bien vivre », tel est le sens de toutes nos décisions. Près de 3 ans de travail ont été nécessaires pour mettre en place des actions de fond et obtenir des résultats pérennes.

Aujourd'hui, les faits et les actes le démontrent : Ce travail incessant de vos élus de la majorité se traduit par une adhésion de tous les membres de l'opposition aux projets et à la dynamique que nous souhaitons donner à Pompignac.

Tous les sujets que nous avons soumis et discutés en commissions finances, urbanisme, affaires scolaires, vie associative et culturelle ont été validés par tous : comptes financiers 2022, budget et projets 2023, tarification de la restauration scolaire, du périscolaire, de l'école de musique, plan vélo, projets d'habitat en centre bourg et de zone artisanale au Clouet, projet de nouvelle école élémentaire. Rappelons que les commissions sont constituées de membres de la majorité et de l'opposition.

S'en est suivie, depuis le début de l'année, une adoption à l'unanimité de toutes les délibérations présentées en conseil municipal.

Comme nous l'avions annoncé en campagne, nous voulons apaiser la vie municipale et agir dans la concertation. Cette unanimité des votes favorables à nos projets de la part de nos opposants d'hier démontre la justesse, le bien fondé et la reconnaissance de notre mode de fonctionnement participatif et de nos décisions.

Autre fait marquant : la direction générale des finances publiques et Mme la sous-préfète ont salué en avril et juin 2023 la nette amélioration de notre situation financière grâce aux mesures prises.

En urbanisme, après des refus catégoriques de Mme le maire concernant des dossiers de construction de près de 250 habitations sur des terrains privés en centre bourg et au Clouet, après 2 ans de négociation très tendue avec les promoteurs, 2 projets cohérents ont été soumis à la municipalité, présentés et approuvés en commission urbanisme puis en conseil municipal. Le Clouet accueillera bureaux d'activités et cellules artisanales. Ce projet s'accompagne d'une demande de la municipalité auprès du département pour la création d'un giratoire à l'intersection du chemin de Lauduc et de l'avenue du Périgord pour sécuriser la circulation.

En centre bourg, l'instruction est en cours concernant une résidence sénior de 48 logements, 12 logements sociaux en accession à la propriété et des locaux de commerces et services. C'est une réelle demande à Pompignac : nos séniors désirent rester sur la commune dans des habitations plus petites, des familles veulent loger leurs parents vieillissants à proximité et de jeunes adultes souhaitent s'installer à coût modéré. Donnant sur le quartier de Saint Paul, seules 5 habitations individuelles seront autorisées à l'arrière du projet pour préserver l'identité pavillonnaire des lieux et éviter l'augmentation de la circulation de véhicules.

La collectivité vendra un terrain communal de 1400 m² afin de faciliter l'intégration du projet dans le tissu de bourg et assurer les accès sur la voie principale.

L'activité économique de centre bourg sera ainsi dynamisée.

Nous instruisons ce dossier et nous en suivrons la bonne exécution en étant garant du respect de ces objectifs.

Une réunion d'information sera organisée dès que ce dossier sera rendu public après instruction.

Pour ces 2 projets, moins de 30% de la surface au sol sera construite et la gestion in-situ des eaux de pluie sera assurée par la création d'ouvrages de rétention pour des pluies de forte intensité (pluies de retour 30 ans).